

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 / 2024

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

РНОТО	DATE DE RÉCEPTION ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
	INSCRIPTION ACCEPTÉE : □ OUI □ NON		
NOM ET PRÉNO	M DE L'ÉLÈVE		
CLASSE SOUHAITÉE :	□ CP □ CE1 □ CE2 □ CM1 □ CM2		
DÉMARCHES Envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ou en main propre au secrétariat, le dossier de demande d'inscription complet à l'adresse suivante :			
	GROUPE SCOLAIRE EVA DE VITRAY 44 boulevard George Clemenceau		

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- Deux enveloppes (petit format) timbrées, libellées à l'adresse du responsable légal,

78200 Mantes-la-jolie

- Les copies du livret d'évaluation de l'année en cours (à demander à l'école),
- Les frais de dossier par enfant : 75 euros, non remboursables (chèque à l'ordre de **AGEEMM**).

Tous les dossiers complets seront examinés par le pôle pédagogique du groupe scolaire. Des entretiens individuels seront organisés le **samedi 8 avril 2023**. Une réponse définitive vous parviendra au plus tard le **30 avril 2023**.

Une journée d'information sera organisée pour les parents désirant inscrire leur enfant le samedi 11 mars 2023 à 14h00.

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : SAMEDI 25 MARS 2023 **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**



_	-		•		
		П	_,	١.	
		ш	- ۱	v	-

ns.		
☐ PÈRE ☐ MÈRE ☐ AUTRE (précisez)		
NOM		
PRÉNOM		
ADRESSE		
TÉLÉPHONE 1		
TÉLÉPHONE 2		
COURRIEL		
PROFESSION		
INFORMATIONS UTILES QUE VOUS SOUHAITEZ NOUS SIGNALER		



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Adresse principale de l'élève (si différente de celle du responsable)	
L'élève suit-il un traitement médical ? OUI NON Si oui, lequel ?	
Renseignements sur ses loisirs (sports pratiqués, théâtre, chant,):	
A-t-il déjà suivi des cours de : ☐ Coran ☐ Éducation religieuse ☐ Langue Arabe Si oui, dans quel établissement ?	
Informations complémentaires (pouvant nous aider à mieux connaître votre enfant) :	
Veuillez, s'il vous plaît, préciser les raisons qui motivent l'inscription de votre enfant :	



FRAIS DE SCOLARITÉ

	CLASSES HORS CONTRAT : CE2, CM1, CM2	CLASSES SOUS CONTRAT : CP et CE1 (Avec la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)*	CLASSES SOUS CONTRAT: CP et CE1 (Sans la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)**
Frais annuels de scolarité	2010€	1640€	1640€
Frais pédagogiques obligatoires annuels (fournitures, livres, activités, sorties, fluides,)	300€	Х	493€
Frais travaux et acquisitions des locaux (forfait annuel)	210€	210€	210€
Total	2520€	1850€	2343€

FRAIS DE RESTAURATION

Les repas sont payants au prix annuel et forfaitaire de 720€.		
Les inscriptions occasionnelles sont acceptées uniquement à titre exceptionnel. Le service cantine est mis en place pour les parents ayant une contrainte professionnelle et/ou géographique.		
Votre enfant déjeunera-t-il à l'école ? ☐ OUI ☐ NON		
*Les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses du fonctionnement des classes élémentaires en contrat d'association pour les élèves scolarisés dans une autre commune, lorsqu'elles ne disposent pas de		

- capacités d'accueil dans leurs propres écoles publiques, ou dans les 3 cas suivants :

 Lorsque les obligations professionnelles des parents leur imposent de scolariser leur enfant dans une autre commune, leur
- Lorsqu'un frère ou une sœur fréquente déjà un établissement scolaire de la même commune,

commune de résidence n'assurant pas la restauration et la garde des enfants,

- Lorsque des raisons médicales le justifient.
- ** Certaines communes choisissent de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Dans ce cas, les frais pédagogiques reviennent à la charge de la famille.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné	atteste sur l'honneur de l'exactitude des
renseignements donnés.	
DATE:	SIGNATURES DES RESPONSABLES LÉGAUX :